



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS
UFC-Que Choisir du Bas-Rhin

1A PLACE DES ORPHELINS 67000 - STRASBOURG

☎ : 03 88 37 31 26

✉ : contact@basrhin.ufcquechoisir.fr

à Monsieur le Préfet de la région Grand-Est, Préfet du Bas-Rhin,
5 place de la République,
67073 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 17/02/2026

Monsieur le Préfet de la région Grand-Est, préfet du Bas-Rhin,

Notre association locale UFC-Que Choisir du Bas-Rhin, affiliée à la Fédération, agit depuis 1951 pour défendre les consommateurs et promouvoir une consommation responsable, accessible à tous, et respectueuse des enjeux sanitaires, environnementaux et sociétaux.

Nous vous sollicitons car les annonces récentes du Gouvernement en matière agricole et, plus particulièrement, celles visant l'eau et les nitrates, constituent à nos yeux un grave recul pour la protection de la santé publique et des écosystèmes, au détriment direct des consommateurs. Il est notamment question d'un moratoire sur des décisions liées à la politique de l'eau, de la suspension de textes fixant des volumes d'eau prélevables, d'une volonté de « libérer » des projets de retenues, et d'une orientation explicitement défavorable à tout renforcement de la redevance pour pollutions diffuses appliquée au monde agricole dans le cadre d'une nouvelle Loi d'Orientation Agricole.

Nous refusons que l'on fasse passer, une fois de plus, les intérêts de court terme d'un modèle agricole inchangé et délétère, avant le droit fondamental des citoyens à une eau potable de qualité. Quand la redevance pour pollutions diffuses n'évolue pas, ce sont les ménages qui paient davantage pour dépolluer, traiter, sécuriser, alors même que les contaminations aux nitrates et aux pesticides rendent déjà des captages inexploitable dans de nombreux territoires. Cette logique revient à socialiser les coûts, tout en accordant des « simplifications » sans contreparties environnementales sérieuses, ni garanties sur le revenu agricole, qui demeure pourtant le vrai sujet.

Nous vous demandons, dans l'exercice de vos responsabilités, de garantir que l'action de l'État dans le département ne se traduira pas par une mise sous pression des politiques de protection de l'eau et des milieux, ni par une remise en cause des instances de gestion et des décisions déjà prises au niveau des bassins. Nous vous demandons également de veiller à ce que l'instruction des projets hydrauliques et agricoles reste guidée par l'intérêt général, le respect du droit, la protection durable de la ressource, et la prévention des risques sanitaires, et non par l'urgence politique du moment.

Notre Mouvement a fait de l'engagement un axe prioritaire, précisément lorsque des reculs menacent les protections collectives qui nous concernent tous. C'est dans cet esprit que nous vous demandons une rencontre, ou à défaut une réponse écrite, précisant les orientations que vous entendez donner aux services de l'État sur ces sujets, et la manière dont vous garantirez la transparence, l'équilibre de la concertation et la primauté de la santé publique dans les décisions à venir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Didier CORNU,

Président